

# Rapport annuel de gestion du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2022

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire, en application des statuts et des dispositions du Code de commerce, pour vous rendre compte de l'activité de Les Coop'HLM Développement au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2021, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons lecture des rapports de votre Commissaire aux comptes sur les comptes annuels et sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce.

Les convocations vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais imparties. Le présent rapport tient lieu d'exposé sommaire au sens de l'article R.225-81-3 du Code de commerce.

## I – L'ACTIVITE DE LA COOPERATIVE EN 2021

Les Coop'HLM Financement apporte son soutien aux Coop'HLM associées à son capital selon deux modalités :

- L'octroi de prêts participatifs accordés sur ces fonds propres
- L'accès à des prestations d'assurances et de cautionnement par le concours de partenariats

### 1.1 L'activité de prêts participatifs

Le financement complémentaire des opérations des coopératives d'Hlm peut être réalisé par le biais de prêts participatifs accordés sur les fonds propres de la coopérative.

Ces prêts peuvent concerner :

- Les opérations en PSLA ou VEFA pour 20% du plan de financement de l'opération
- La constitution de réserves foncières pour 30% du prix de revient
- Le capital développement des sociétés coopératives avec une limite de 30% des fonds propres, ce qui est assimilé à un prêt de haut de bilan
- Tout projet de financement expérimental (habitat coopératif ou habitat spécifique)

Le montant maximum par souscription de prêt est plafonné à 20% des fonds propres disponibles de Les Coop'Hlm Financement, soit 350 K€ pour 2021 compte tenu du remboursement d'un prêt arrivé à terme début 2020.

Sur l'exercice 2021, un prêt participatif a été versé et deux offres ont été engagées :

- Un premier prêt de 440 K€ a été versé le 15 mai 2021 à la coopérative Coop Accession Guyane compte tenu de la levée de conditions suspensives au démarrage de son activité ;
- Une offre de prêt de 250 K€ a été adressée le 22 septembre 2021 à la coopérative Le toit Forézien pour le financement complémentaire de 16 logements individuels et une autre offre de même montant pour le financement de 19 logements collectifs. Ces offres constituent un engagement sur l'exercice.

Suite à ces mouvements, l'encours de prêts en amortissement porté par LCF fin 2021 s'élève à 1 825 K€ au profit de 6 coopératives.

Chaque demande de prêt reste soumise à l'analyse et à l'avis du comité d'engagement pour une décision prise par le conseil d'administration de Coop'Hlm Financement. Ces instances se sont réunies à distance compte tenu de la situation sanitaire.

## 1.2 Les partenariats

Les Coop'Hlm Financement a noué des partenariats avec des acteurs reconnus et impliqués dans l'activité des coopératives d'Hlm afin de leur donner accès à des outils adaptés à la spécificité de leur métier.

Un premier partenariat avec CEGC (ex. Cautialis) a conduit à proposer une tarification négociée et unique, pour :

- des garanties dans le cadre d'opérations d'accession sociale (GFA, emprunt PSLA)
- des garanties financières relatives au syndic ,l'administration de biens solidaire, lotissement
- une garantie pour le prêt Haut de bilan accession CDC ajouté en 2017.

En 2021, 25 coopératives ont eu recours au partenariat CEGC et ont souscrit 41 M€ de garanties financières réparties ainsi :

- 10 Syndic – administration de biens \_ transactions
- 3 PHBB
- 5 GFA
- 6 emprunts PSLA
- 1 lotissement

Ce partenariat a permis depuis 2013 à 52 coopératives d'hlm de bénéficier de 350 M€ de garanties.

De la même manière, le partenariat avec la SMABTP s'est poursuivi par l'inclusion dans le protocole des assurances suivantes visant à couvrir :

- Les conséquences des cyber attaques
- La fraude interne et externe
- Les locataires non assurés
- La garantie annulation du permis de construire

Ce partenariat a également permis aux coopératives de bénéficier de propositions d'assurance adaptées à leurs besoins.

Pour pouvoir bénéficier des garanties mises en place, la coopérative Hlm qui porte la demande doit :

- souscrire au capital de Les Coop'Hlm Développement (ex. SDHC) à hauteur de 1 970 parts sociales conformément à l'article 5 des statuts de la Fédération des Coop'Hlm et de son règlement intérieur.
- souscrire au capital de Les Coop'Hlm Financement à hauteur de 3 parts sociales dès acceptation de l'offre de CEGC et une part sociale pour les prêts participatifs ou l'assurance. Cette souscription est réalisée à chaque sollicitation du partenaire.

## 1.3 Autres évènements

Néant.

## II- EVENEMENTS MARQUANTS DEPUIS LA FIN DE L'EXERCICE

Les opérations militaires en Ukraine qui ont commencé le 24 février 2022 et les sanctions prises contre la Russie par de nombreux États constituent un événement postérieur au 31 décembre 2021. Elles n'ont pas eu d'impact sur l'activité de la société au 31 décembre 2021.

## III – ÉVOLUTION DU CAPITAL DE LES COOP'HLM FINANCEMENT

Le capital social de Les Coop'HLM Financement est passé de 3 141 300 euros au 31 décembre 2020 à 3 144 400 euros au 31 décembre 2021, soit une augmentation de 3 100 euros.

Sur l'exercice 2021, les seules variations enregistrées correspondent à des souscriptions de Coop'HLM liées à l'octroi de garanties ou de prêts.

## IV – RESULTAT DE L'EXERCICE 2021 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 soumis à l'approbation de l'assemblée générale ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Sur l'exercice, Les Coop'Hlm Financement a supporté pour 5 759,39 euros de charges d'exploitation et 2 963 euros d'impôt sur les sociétés soit des charges totales de 8 722,39 euros sur l'exercice.

Les produits ont été constitués par les intérêts perçus et frais de dossier, soit un montant global de produits de 16 941,71 euros.

Le résultat de l'exercice 2021 se solde donc par un bénéfice de 8 219,32 euros après impôt sur les sociétés.

Il est proposé d'affecter le résultat de cet exercice en réserve à la réserve légale, dont le montant s'élèvera après affectation à 34 394,82 euros.

## V – INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT

Conformément aux dispositions de l'article L.441-6-1 et D.441-4 du code de commerce issu du décret du 30 décembre 2008, Les Coop'Hlm Financement doit publier dans le présent rapport des informations sur les délais de paiement de ses fournisseurs et de ses clients. A ce titre, doit être notamment indiquée la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance. Au 31/12/2021, les échéances des dettes étaient les suivantes :

DETTES	Montants Bruts	Echéances à un an au plus	Echéances à plus d'un an
Dettes fournisseurs et comptes rattachés Autres Dettes	2 400,00	2 400,00	0,00
<b>TOTAL F.</b>	<b>2 400,00</b>	<b>2 400,00</b>	<b>0,00</b>

Au 31 décembre 2021 les échéances des créances étaient les suivantes :

CREANCES	Montants Bruts	Echéances à un an au plus	Echéances à plus d'un an
Créances Clients	0,00	0,00	0,00
Autres créances	4 808,00	4 808,00	0,00
<b>TOTAL F.</b>	<b>4 808,00</b>	<b>4 808,00</b>	<b>0,00</b>

# Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise

L'ordonnance n°2017-1162 du 12 juillet 2017 ainsi que le décret n°2017-1174 du 18 juillet 2017 portant diverses mesures de simplification et de clarification des obligations d'information à la charge des sociétés instaure la présentation par le conseil d'administration d'un rapport sur le gouvernement d'entreprise.

## 1. Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire durant l'exercice

La liste des mandats et fonctions exercées par les mandataires sociaux au sens de l'article L.225-102 4<sup>ème</sup> alinéa du code de commerce au cours de l'exercice 2021 sont les suivants :

Raymond SENTENAC	Président de la SA coopérative d'Hlm Marcou Habitat Administrateur de l'association ARECOOP
Guy LEZIER	Président de la SA coopérative d'Hlm Habitation Familiale Lorient-Brest Président de la SA d'Hlm Le Foyer d'Armor Administrateur de la SA Habitat et Territoires Conseil Administrateur de l'ARECOOP
Jean-Paul COLTAT	<i>Informations à nous communiquer</i>
Laurent KOHLER	
Stéphanie RENAULT	<i>Informations à nous communiquer</i>
Mathieu DECREVOISIER	<i>Informations à nous communiquer</i>

Fonctions	Nom Prénom	Date nomination	Date expiration
Président :	Laurent KOHLER	juin-20	juin-23

Tableau des administrateurs :

Nom Prénom ou raison sociale	Représenté par	Date entrée au CA (nomination en AG)	Date expiration (renouv à l'AG/CA)
Les Coop'Hlm Développement	Raymond Sentenac	juin-20	juin-23
Les Coop'Hlm	Guy LEZIER	juin-20	juin-23
SCP d'Hlm de la Haute Garonne	Jean Paul COLTAT	juin-20	juin-23
SACAM Participations	Stéphanie RENAULT	juin-20	juin-23
La Banque Postale	Mathieu DECREVOISIER	juin-20	juin-23
Crédit Coopératif	Valérie VITTON	juin-20	juin-23

Les mandats du commissaire aux comptes titulaire et du commissaire aux comptes suppléants de la Société sont confiés à :

- Commissaire aux comptes titulaire : Cabinet Exponens, 20 rue Brunel 75017 Paris, représenté par M Yvan Corbic
- Commissaire aux comptes suppléant : Monsieur Jean Petit, 1 rue de Cossigny 77173 Chevry Cossigny

Ils arrivent chacun à échéance à l'issue de la présente assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

- 2. Conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.**

Néant.

- 3. Délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice**

Conformément aux statuts, le Conseil d'administration a reçu délégation d'agréer toute nouvelle souscription au capital de la Société dans la limite du capital statutaire et sous réserve d'en rendre compte à chaque assemblée générale.

- 4. Choix fait de l'une des deux modalités d'exercice de la direction générale prévues à l'article L.225-51-1.**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-51-1 du Code de commerce, le Conseil d'administration n'a pas choisi de dissocier les fonctions de président et de directeur général.

Monsieur Laurent Kohler a ainsi été nommé président directeur général pour la première fois par le conseil d'administration du 3 septembre 2014. Ce mandat est exercé à titre gratuit.

Le conseil d'administration a investi le président directeur général des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées et au conseil d'administration. Cette délégation a été accordée pour une durée indéterminée.

## Arrêté des comptes au 31 décembre 2021

# Bilan

ACTIF (Euros)	EXERCICE 2021			EXERCICE 2020	PASSIF (Euros)	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
	Brut	Amortissements & provisions	nets				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					<b>FONDS PROPRES</b>		
<i>Immobilisations financières</i>					Capital social	3 144 400,00	3 141 300,00
Titres de participations	0,00		0,00	0,00	Réserve légale	26 175,50	15 504,59
Autres titres immobilisés	306 265,75		306 265,75	306 265,75	Report à nouveau	0,00	0,00
Prêts participatifs	1 825 000,00		1 825 000,00	1 385 000,00	Résultat de l'exercice	8 219,32	10 670,91
Intérêts courus sur Prêts	6 083,30		6 083,30	3 817,00			
<i>Total Actif immobilisé</i>	<b>2 137 349,05</b>	<b>0,00</b>	<b>2 137 349,05</b>	<b>1 695 082,75</b>	<i>Total Fonds propres</i>	<b>3 178 794,82</b>	<b>3 167 475,50</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					<b>DETTES</b>		
Créances Clients	0,00		0,00	0,00	Emprunts et dettes Ets Crédit	0,00	0,00
Autres créances	4 808,00		4 808,00	2 498,00	Dettes fournisseurs & comptes rattachés	2 400,00	2 220,00
Valeurs mobilières de placement	3 062,51		3 062,51	1 305 254,15	Autres Dettes	0,00	4 149,00
Disponibilités	1 035 975,26		1 035 975,26	171 009,60			
<i>Total Actif circulant</i>	<b>1 043 845,77</b>	<b>0,00</b>	<b>1 043 845,77</b>	<b>1 478 761,75</b>	<i>Total dettes</i>	<b>2 400,00</b>	<b>6 369,00</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>3 181 194,82</b>	<b>0,00</b>	<b>3 181 194,82</b>	<b>3 173 844,50</b>	<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>3 181 194,82</b>	<b>3 173 844,50</b>

## Compte de résultat

CHARGES (Euros)	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020	PRODUITS (Euros)	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Charges externes	5 759,39	5 645,64	Autres produits	1 400,20	2 800,40
Impôts et Taxes et versements assimilés	0,00	0,00			
<i>Total charges d'exploitation</i>	<b>5 759,39</b>	<b>5 645,64</b>	<i>Total produits d'exploitation</i>	<b>1 400,20</b>	<b>2 800,40</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Autres intérêts et charges assimilées	0,00	0,60	Produits nets de cession de titres	182,71	1 571,78
			Revenus Autres Titres Immobilisés	0,00	4 333,28
<i>Total charges financières</i>	<b>0,00</b>	<b>0,60</b>	Autres produits financiers	15 358,80	11 760,69
			<i>Total produits financiers</i>	<b>15 541,51</b>	<b>17 665,75</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations en capital	0,00	0,00	Sur opérations en capital	0,00	0,00
<i>Total charges exceptionnelles</i>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<i>Total produits exceptionnels</i>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>IMPOT SUR LES SOCIETES</b>	<b>2 963,00</b>	<b>4 149,00</b>			
<b>SOLDE CREDITEUR : Bénéfice</b>	<b>8 219,32</b>	<b>10 670,91</b>	<b>SOLDE DEBITEUR : Perte</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>16 941,71</b>	<b>20 466,15</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>16 941,71</b>	<b>20 466,15</b>

# Résolutions

## PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport de gestion et de gouvernement d'entreprises du Conseil d'Administration sur l'activité, la situation de la Coopérative au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et les comptes dudit exercice, et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve dans toutes leurs parties le rapport du Conseil d'administration ainsi que les opérations traduites dans les comptes et résumées dans ces rapports.

Elle approuve, sans exception ni réserve, toutes les opérations effectuées au cours de l'exercice 2021 et donne quitus aux administrateurs de leur gestion pour cet exercice.

## DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des termes du rapport du Conseil d'administration, décide, sur proposition du Conseil d'administration, d'affecter le résultat de cet exercice de 8 219,32 euros après impôt sur les sociétés en réserve à la réserve légale dont le montant s'élèvera après affectation à 34 394,82 euros.

## TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, prend acte que le capital social de Les Coop'HLM Financement est passé de 3 141 300 euros au 31 décembre 2020 à 3 144 400 euros au 31 décembre 2021, soit une augmentation de 3 100 euros.

## QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire, prenant acte de la fin du mandat confié au commissaire aux comptes titulaire, désigne en tant que commissaire aux comptes titulaire le Cabinet Exponens, 20 rue Brunel 75017 Paris, représenté par M Yvan Corbic pour une durée de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

## CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée générale ordinaire pour l'accomplissement de toutes les formalités de publication et de dépôt prescrites par la loi.

# **les COOP' HLM FINANCEMENT**

## **ANNEXE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

- 1) **PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**
- 2) **FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**
- 3) **EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A COMPTER DE LA CLOTURE**
- 4) **ACTIF IMMOBILISE - VALEURS BRUTES**
- 5) **VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT**
- 6) **ETAT DES ECHEANCES DES DETTES**
- 7) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**
- 8) **ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS**
- 9) **PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS**
- 10) **SITUATION FISCALE**

**1 PRINCIPES , REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (Règlement ANC 2015-06), dans le respect du principe de prudence et des conventions générales que sont la continuité de l'exploitation, la permanence des méthodes comptables et l'indépendance des exercices.

**Immobilisations Financières**

L'évaluation comptable des prêts participatifs n'est effective qu'à compter de la date de tirage.

Les intérêts financiers rattachés à ces prêts sont évalués en fin d'année au taux du contrat, conformément à la réglementation en vigueur.

**Valeurs mobilières de placement :**

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition. En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été déterminée selon la méthode "premier entré - premier sorti".

Lorsque nécessaire, les valeurs mobilières sont dépréciées par voie de provision pour tenir compte du dernier cours de l'exercice.

**2 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**

Les faits marquants de l'exercice sont :

- la contractualisation de d'un nouveau prêt participatif, pour un montant total de 440 000 €, qui positionne le montant total des prêts participatifs accordés à : 1 825 000 €.
- l'augmentation du capital social portant sur la création nette de 31 titres, soit 3 100 €, conduisant le capital social au nouveau montant de 3 144 400 €.

L'émergence et l'expansion de la pandémie de Covid-19 début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales de l'environnement économique mondial. Cette situation n'a pas eu d'impact sur les comptes arrêtés au 31 Décembre 2021.

**3 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A COMPTER DE LA CLOTURE**

Les opérations militaires en Ukraine qui ont commencé le 24 février 2022 et les sanctions prises contre la Russie par de nombreux Etats constituent un événement postérieur au 31 décembre 2021. La situation n'a pas eu d'impact sur l'activité de la société au 31 décembre 2021. La société estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

**4 ACTIF IMMOBILISE - VALEURS BRUTES**

a) A la clôture de l'exercice, l'inventaire des titres de participation s'établit comme suit :

autres Titres Immobilisés	Ouverture du bilan		Augmentations		Diminutions		Solde au 31/12/2021	
	Nbre	Valeur brute	Nbre	Valeur	Nbre	Valeur	Nbre	Valeur brute
CREDIT COOPERATIF part A			1	15,25			1	15,25
CREDIT COOPERATIF part B			20 082	306 250,50			20 082	306 250,50
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	<b>20 083</b>	<b>306 265,75</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	<b>20 083</b>	<b>306 265,75</b>

b) Liste des prêts participatifs accordés

Organisme	Départ	Échéance	Montant	Taux
HABITAT COOPERATIF DE NORMANDIE	12/09/2017	12/09/2022	170 000	1,05%
DEMEURES ACCESS	15/06/2018	15/06/2023	175 000	1,05%
COOP HABITAT BOURGOGNE	26/12/2018	26/12/2023	280 000	1,05%
COOP IMMO	25/05/2020	27/05/2025	460 000	0,80%
LOGIS BRETON	26/12/2020	26/12/2025	300 000	0,95%
COOP ACCESSION GUYANE	10/05/2021	10/05/2026	440 000	0,80%

**Total** 1 825 000

**5 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT**

A la clôture de l'exercice, l'inventaire du portefeuille de valeurs mobilières s'établit comme suit :

	NBRE DE TITRES	2021 VALEUR D'INVENTAIRE			2021	
		VALEUR BRUTE	PROVISION	VALEUR NETTE	VALEUR REALISABLE	+ VALUE LATENTE
FCP ECOFI	0	0,00		0,00	0,00	0,00
Intérêts courus		0,00		0,00	0,00	0,00
Intérêts Courus participation Crédit Coopératif		3 062,51		3 062,51	3 062,51	0,00
				0,00		0,00
<b>TOTAL</b>		<b>3 062,51</b>	<b>0,00</b>	<b>3 062,51</b>	<b>3 062,51</b>	<b>0,00</b>

**6 ETAT DES ECHÉANCES DES CREANCES ET DES DETTES**

Au 31 décembre 2021 les échéances des créances étaient les suivantes :

CREANCES	Montants Bruts	Echéances à un an au plus	Echéances à plus d'un an
Créances Clients	0,00	0,00	0,00
Autres créances	4 808,00	4 808,00	0,00
<b>TOTAL F.</b>	<b>4 808,00</b>	<b>4 808,00</b>	<b>0,00</b>

Créances clients et comptes rattachés :

NEANT

Autres créances :

. Avances et acomptes	0,00
. Crédit de TVA	3 222,00
. CFE / CVAE	0,00
Acomptes d'IS	1 186,00
. TVA à récupérer	400,00
	4 808,00

Au 31/12/2021, les échéances des dettes étaient les suivantes :

DETTES	Montants Bruts	Echéances à un an au plus	Echéances à plus d'un an
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 400,00	2 400,00	0,00
Autres Dettes			
<b>TOTAL F.</b>	<b>2 400,00</b>	<b>2 400,00</b>	<b>0,00</b>

Dettes sur achats ou prestations de services et comptes rattachés

. Fournisseurs externes	0,00
. Fournisseurs groupe	0,00
. Charges à payer	2 400,00
. Factures non parvenues	0,00
	2 400,00

Autres Dettes

NEANT

**7 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

Le Capital Social de la SFHC est variable.

Le Capital Social statutaire est le capital maximum, d'un montant fixé de 5 000 000 € divisés en parts sociales de 100 €.

Le Capital a été libéré à la hauteur de 1 100 € correspondant à 11 parts en numéraire de 100 € (1 part pour la Fédération des Coopératives et 10

Depuis l'origine, et compte tenu de la souscription de nouvelles parts, le capital social s'élève au 31/12/2021 à 3 144 400,00 € Euros soit 31444 parts à 100 Euros.

Son évolution durant l'exercice a été la suivante :

NOMS	Dept.	Nb de titres au 31/12/2020	Augmentations	Diminutions	Nb de titres au 31/12/2021	Montants
<b>TOTAL</b>		<b>31 413</b>	<b>31</b>	<b>0</b>	<b>31 444</b>	<b>3 144 400,00</b>

NOMS	Dept.	Nb de titres au 31/12/2020	Augmentations	Diminutions	Nb de titres au 31/12/2021	Montants
------	-------	----------------------------	---------------	-------------	----------------------------	----------

Capital à l'ouverture

31 413

Augmentations de capital

HAB DAUPHINOIS 9 PARTS	26	9
CAP ACCESSION GUYANE 1 PART	97	1
AIN HABITAT 3 PARTS	81	3
AXANIS 6 PARTS	33	6
COOPERATIVE VENDEENNE DU LOGEMENT 3 PARTS	85	3
HABITAT BOURGOGNE 3 PARTS	71	3
KEREDES PROMOTION 3 PARTS	35	3
LE COL 3 PARTS	64	3

Total

31

Diminutions de capital

--	--

--

Total

0
---

Capital à la clôture

31 444	3 144 400,00
--------	--------------

**8 ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS HORS BILAN**

Engagements donnés

Néant

Engagements reçus

Néant

**9 PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS**

Produits exceptionnels :

NEANT 0,00

Charges exceptionnelles :

NEANT 0,00

**10 SITUATION FISCALE**

Bénéfice comptable avant impôt 11 182,32

arrondi à 11 182,00

Réintégration

Plus Values latentes 2021 0,00

Déductions

Plus Values latentes 2020 0,00

**Résultat Fiscal 2021** 11 182,00

Déficits restants à reporter (exercice N-1) 0,00

**Résultat Fiscal** 11 182,00

**I.S. à payer** Taux : 26,50% 2 963,00